

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 avril 2024**

**Délibération n° CP-2024-3115**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités et participant à la résilience entrepreneuriale pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

**Commission permanente du 8 avril 2024****Délibération n° CP-2024-3115**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités et participant à la résilience entrepreneuriale pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs poursuivis par la Métropole**

La Métropole est engagée auprès des entrepreneurs et des créateurs d'entreprise. Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale de proposer un modèle de développement au service du territoire et de ses habitants, qui accompagne la transition écologique et promeut la justice sociale.

Pour répondre aux attentes des créateurs, la Métropole propose elle-même, à travers ses propres services, une offre d'accompagnement généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs. Cette offre est complétée par l'action de partenaires externes, qu'elle peut soutenir financièrement, et par une offre plus experte pour des publics spécifiques.

Cet ensemble est mis en œuvre sous la bannière LYVE, de manière partenariale avec tous les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, à partir de trois grands axes :

- un accueil physique, avec une orientation et un accompagnement des porteurs de projets et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux de la Métropole, offrant ainsi un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- une entrée digitale avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projets et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,
- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, via la plateforme numérique (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), doublée d'une action événementielle dans les pôles et sur le territoire.

À travers LYVE, il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible et de qualité qui met les besoins des créateurs au cœur de l'action, de manière à créer un cadre de confiance et un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance mais aussi la résilience des jeunes entreprises. Ce soutien à l'entrepreneuriat intègre, compte tenu de ses objectifs, les actions à destination du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Parmi ses objectifs, la Métropole souhaite soutenir la résilience entrepreneuriale et vise, particulièrement, à prévenir et limiter l'échec, à accompagner au rebond des entrepreneurs après liquidation et à favoriser les démarches inclusives par l'entrepreneuriat

C'est dans ce cadre global qu'un certain nombre de structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leur programme d'actions 2024 en matière d'accompagnement des entrepreneurs. Il s'agit :

- des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat avec l'association Entreprendre pour apprendre Auvergne-Rhône-Alpes (EPA AuRA) et les dispositifs CitésLab,
- des programmes d'accompagnement des porteurs de projets en phases *ante* et *post* création comme Sport dans la Ville, les trois pépinières d'entreprises Carco, Cap Nord et la Coursive d'entreprises, les structures d'appui à l'entrepreneuriat par le public féminin, Action'elles, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône-Arc Alpin interdépartemental (CIDFF RAA iD), incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes,
- de l'accompagnement financier des porteurs de projets avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), l'association Rhône développement initiative (RDI), l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) et la Fondation entrepreneurs de la cité,
- de l'accompagnement des projets à potentiel de développement et de croissance avec les associations Lyon French Tech (programme Lyon startup), RER et Cercle pépites,
- des actions de soutien à la résilience entrepreneuriale et d'accompagnement à l'entrepreneuriat inclusif comme Second souffle Lyon, 60 000 Rebonds, H'Up Entrepreneurs et l'association SINGA.

Outre le nombre de projets accompagnés, les structures qui sollicitent le soutien financier de la Métropole veilleront à la qualité de l'accompagnement proposé afin de permettre de passer de *Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises à Lyon, la métropole où les entreprises grandissent* et participent au développement de leur territoire.

## **II - Plans d'actions 2024 et propositions de financement pour la sensibilisation à l'action d'entreprendre et à l'entrepreneuriat**

### **1° - Association EPA AuRA**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué, à l'association EPA AuRA, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour la mise en œuvre de son programme mini-entreprises EPA pour jeunes collégiens et pour la nouvelle édition de son festival des mini-entreprises.

En 2023, ce programme a impliqué 1 538 jeunes de la Métropole. 71 mini-entreprises ont été créées dans la Métropole par des collégiens et lycéens. Le Festival de la mini-entreprise a réuni 68 mini-entreprises EPA.

#### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, l'association EPA AuRA poursuit son programme d'actions mini-entreprises qui proposent des programmes d'éducation par l'entrepreneuriat aux jeunes (1 813 jeunes accompagnés à l'entrepreneuriat dans la Métropole). Les objectifs de l'association pour 2024 sont les suivants, 50 projets de mini-entreprises L (soit 754 jeunes), 15 projets de mini-entreprises M (soit 392 jeunes) et 11 mini-entreprises S (soit 667 jeunes).

Une nouvelle édition du festival des mini-entreprises académie de Lyon à destination de 70 mini-entreprises, soit plus de 1 000 jeunes, sera organisée en 2024.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association EPA AuRA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 283 262 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au profit de l'association EPA AuRA pour son programme d'actions 2024.

### **2° - Dispositifs CitésLab pour l'amorçage de projets**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué les subventions, d'un montant total de 150 000 €, pour le fonctionnement des services d'amorçages de projets, soit 15 000 € pour chacun des 10 CitésLabs portés par les huit structures suivantes :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord,

- 15 000 € à l'ASPIE pour son CitésLab Porte des Alpes,
- 15 000 € au profit de la Commune de Saint-Fons pour son CitésLab Portes du Sud,
- 30 000 € à la coopérative d'activités Graines de Sol pour ses deux CitésLab (Rhône sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour ses deux CitésLab (Lyon centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à l'association de développement local (ADL) pour son CitésLab Villeurbanne,
- 15 000 € à l'association Positive Planet pour son CitésLab Vénissieux,
- 15 000 € à la coopérative d'activités Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE Meyzieu Décines Jonage (MDJ).

En 2023, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli plus de 2 200 personnes et ont accompagné plus de 1 000 porteurs de projets.

#### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, les services des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages de projets poursuivront leurs actions de sensibilisation à la création d'entreprises, d'amorçages et de détections de projets de création, en particulier auprès des publics prioritaires des territoires concernés et des publics bénéficiaires du RSA. Les dispositifs qu'il est proposé de soutenir en 2024 sont les suivants :

- le CitésLab Rhône sud porté par la coopérative d'activités Graines de Sol,
- le CitésLab sud-ouest lyonnais porté par la coopérative d'activités Graines de Sol,
- le CitésLab Portes du Sud porté par La Coursive d'entreprises,
- le CitésLab Porte des Alpes porté par l'ASPIE,
- le CitésLab Villeurbanne porté par l'ADL Villeurbanne,
- le CitésLab Plateau nord Val de Saône porté par l'association Cap Nord,
- les deux CitésLab lyonnais portés par ALLIES,
- le DACE MDJ porté par la coopérative d'activités Elycoop,
- le CitésLab Vénissieux porté par l'association Positive Planet.

Chaque CitésLab accueillera entre 200 et 300 porteurs de projets et en accompagnera environ la moitié. Les CitésLab recevront, en particulier, les publics résidents des quartiers politiques de la ville (en accord avec le cahier des charges de la Banque publique d'investissement) et les publics bénéficiaires du RSA sur prescription des référents de parcours (en accord avec les orientations de la Métropole en faveur de ce public).

Le budget prévisionnel 2024 des CitésLab et services d'amorçages de projets pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 634 256 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 000 € au profit des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages pour leurs programmes d'actions 2024, soit pour chacun des 10 dispositifs suivants :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord Val de Saône,
- 15 000 € à l'ASPIE pour son CitésLab Porte des Alpes,
- 15 000 € au profit de la Commune de Saint-Fons pour son CitésLab Portes du Sud,
- 30 000 € à la coopérative d'activités Graines de Sol pour ses deux CitésLab (Rhône sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à l'ALLIES pour ses deux CitésLab (Lyon centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à l'ADL pour son CitésLab Villeurbanne,
- 15 000 € à la coopérative d'activités Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE MDJ,
- 15 000 € à l'association Positive Planet pour son CitésLab Vénissieux.

### **III - Plans d'actions 2024 et propositions de financement pour l'accompagnement des entrepreneurs dans les phases *ante* et *post* création**

#### **1° - Sport dans la Ville**

##### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions Entrepreneurs dans la Ville (EDV). Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans, habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprise et présentent un potentiel entrepreneurial.

Dans le cadre de ce financement et pour le programme EDV, l'association Sport dans la Ville a formé et accompagné 25 entrepreneurs.

**b) - Programme d'actions pour 2024**

L'association Sport dans la Ville poursuivra en 2024 les objectifs définis dans le cadre de son programme EDV, en particulier la constitution d'une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (18<sup>ème</sup> promotion), qui suivront une formation à la création d'entreprise de quatre mois à l'EM Lyon Business School. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association Sport dans la Ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 583 040 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions 2024.

**2° - Entrepreneuriat féminin - Action'elles, CIDFF RAA iD, incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement d'un montant global de 100 000 € aux associations Action'elles, CIDFF RAA iD et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes pour leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

Le bilan de leurs actions est le suivant :

- volet sensibilisation : plusieurs actions ont été menées conjointement par les trois structures à l'occasion de plusieurs événements dont le Forum de l'entrepreneuriat. Près de 2 000 femmes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat au cours de ces événements ;

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

. l'égalité femmes-hommes (action pilotée par le CIDFF RAA iD) avec deux cycles de six ateliers collectifs organisés en 2023 ainsi que des séances de co-développement et des séances inspirantes,

. la peur de l'échec/autocensure (action pilotée par Action'elles) et l'événement "Femmes entrepreneurs, parlons d'argent sans tabou" avec 214 participantes,

. l'ambition (action pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) avec la reconduction de "Ambitions Days", trois demi-journées consacrées à la mise en place de stratégies ambitieuses (130 participantes) ; reconduction de l'action *Bootcamp Start Her* ;

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projets :

. Action'elles a organisé 18 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 150 femmes, 26 ateliers et formations auxquels 180 membres ont participé, 17 rencontres réseau pour 129 participantes. 139 entretiens *ante* et *post* création ont été réalisés,

. le CIDFF RAA iD a accueilli et informé 649 personnes. 66 porteuses de projet ont été accompagnées individuellement en phase *ante* création et 14 en phase *post* création,

. l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes a établi 1 140 contacts qui ont conduit à 68 entretiens individuels ; 38 projets pré-incubés (dont 22 nouvelles entrées) et 30 projets ont été accompagnés en incubation dont 15 nouveaux en 2023 ; sept entreprises ont été hébergées au cours de l'année dans les locaux de l'incubateur.

**b) - Programme d'actions pour 2024**

Les associations Action'elles, CIDFF RAA iD et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes poursuivront les mêmes orientations qu'en 2023 :

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin (actions de sensibilisation communes sur tout le territoire, qui pourront prendre des formes numériques selon l'évolution de la situation sanitaire) ;

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

. l'égalité femmes-hommes (action qui sera pilotée par le CIDFF RAA iD),

. la peur de l'échec/l'autocensure (action qui sera pilotée par Action'elles),

. l'ambition (action qui sera pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet.

Les objectifs de chaque association sur le 3<sup>ème</sup> volet sont les suivants :

- pour Action'elles : 130 entretiens individuels d'accompagnement (*ante* et *post*), organisation de 20 réunions d'information, de 15 ateliers pour 180 participantes, d'événements réseaux divers,

- pour le CIDFF RAA iD : 450 femmes sensibilisées à la création d'entreprises, 80 diagnostics et 80 accompagnements individuels *ante* création et 18 en *post* création, 100 femmes issues des quartiers prioritaires sensibilisées,

- pour Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes : 650 femmes sensibilisées, 60 projets accueillis pour un 1<sup>er</sup> entretien, 20 pré-incubés, 10 incubés, 10 hébergements, organisation de formations et d'ateliers divers.

Le budget prévisionnel 2024 pour l'action collective est de 488 061 €.

Dans ce cadre, il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à hauteur de 100 000 € répartis comme suit :

- 15 000 € pour Action'elles,
- 45 000 € pour le CIDFF RAA iD,
- 40 000 € pour l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, soit un montant total de 100 000 €.

### **3° - Pépinières d'entreprises - Association Espace Carco, association Pépinière Cap Nord, Commune de Saint-Fons pour la pépinière Portes du Sud**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de chacune des trois pépinières d'entreprises : la pépinière Rhône amont portée par l'association Espace Carco, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap Nord et la pépinière Portes du Sud portée par la Commune de Saint-Fons, pour leur programme d'actions 2023.

En 2023, dans le cadre de ce financement, 99 entreprises ont été hébergées et accompagnées au sein de ces trois pépinières.

#### **b) - Programme d'actions pour 2024**

Les objectifs quantitatifs cumulés des trois pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,

- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 80 %. Cet objectif pourrait être revu à 47 entreprises compte tenu de la situation de la pépinière Portes du Sud (La Coursive d'entreprises) qui a été incendiée en juin 2023, elle occupe actuellement un bâtiment provisoire permettant d'accueillir sept entreprises et non pas 20,

- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 75 % à trois ans et 65 % à cinq ans.

Le soutien de 50 000 € proposé en 2024 à chacune des pépinières d'entreprises pourra évoluer les prochaines années et ce, en cohérence avec la livraison des futurs pôles d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel 2024 des pépinières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 781077 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de chacune des trois pépinières d'entreprises précitées pour leurs programmes d'actions 2024 à savoir :

- 50 000 € pour la pépinière Rhône amont portée par l'association Espace Carco,
- 50 000 € pour la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap Nord,
- 50 000 € la pépinière Portes du Sud portée par la Commune de Saint-Fons.

#### **IV - Plans d'actions 2024 et propositions de financement en matière de financement de la création d'entreprise**

##### **1° - ADIE**

###### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023.

Le bilan de l'activité de l'ADIE en 2023 dans le cadre de ce financement montre que l'ADIE a accompagné et financé 632 porteurs de projets sur le territoire de la Métropole, soit un financement total de 4 576 213 € avec 77 % des personnes financées qui sont demandeurs d'emploi ou allocataires des *minimas* sociaux, 32 % des bénéficiaires qui sont des femmes, 38 % qui avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, avec 24 % qui habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Avec cinq antennes à Lyon 7ème, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (dans les locaux du pôle LYVE) et des permanences et interventions sur Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

###### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Le public cible de l'ADIE est constitué de toutes les personnes dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire. L'objectif principal de l'action est de dynamiser la création d'entreprises sur le territoire de la Métropole en facilitant l'accès au microcrédit accompagné. L'association projette de financer 500 nouveaux porteurs de projets et d'en accompagner durablement la moitié, sur ses cinq agences sur le territoire de la Métropole et les deux permanences dans les pôles LYVE de Neuville-sur-Saône et Givors.

Le budget prévisionnel 2024 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 881 672 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2024.

##### **2° - Association RDI**

###### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de l'association RDI dans le cadre de son programme d'actions 2023 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Le bilan de l'activité de l'association RDI pour l'année 2023 dans le cadre de ce financement est le suivant avec 186 projets présentés pour 180 entreprises accordées, soit 247 personnes accompagnées, dont 40 % de femmes, 62 % de demandeurs d'emplois et 23 % de moins de 30 ans. 450 emplois ont été créés, soit 2,5 équivalents temps plein par entreprise créée.

###### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, l'association RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises pour accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un prêt bancaire dans de bonnes conditions et soutiendra 170 entreprises soit 340 emplois créés.

En 2024, l'association RDI poursuivra ses permanences sur les pôles entrepreneuriaux LYVE, son orientation des porteurs de projets vers les pôles entrepreneuriaux et des actions complémentaires aux structures d'accompagnement présentes sur la Métropole.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 646 753 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de l'association RDI pour son programme d'actions 2024.

### **3° - Association RER**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 000 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2023.

Le bilan de l'activité de l'association RER en 2023 dans le cadre de ce financement, est le suivant :

705 contacts générés avec des demandes d'accompagnement, 102 rendez-vous "découvertes" avec les candidats correspondant aux critères du dispositif, 53 rendez-vous d'études plus approfondis, 39 projets présentés en comité d'engagement, dont 31 validés pour intégrer le dispositif d'accompagnement de l'association RER en tant que lauréats.

#### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, l'association RER souhaite poursuivre son action auprès des entrepreneurs en proposant un parcours en amont de construction du projet, un comité d'engagement et un accompagnement aval sur une durée de trois ans avec un prêt d'honneur sur cinq ans. Les objectifs de l'association RER sont les suivants :

- accompagner *a minima* 35 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats *via* le programme d'accompagnement, dont sept projets de développement,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (trois ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité. L'association prévoit un taux de pérennité des entreprises à trois ans de 87 %,
- l'association RER jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription des pôles entrepreneuriaux LYVE et continuera d'assurer les actions co-menées avec nos partenaires du quotidien.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association RER pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 1 207 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2024.

### **4° - Fondation Entrepreneurs de la Cité**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023.

Le bilan de l'activité de la Fondation Entrepreneurs de la Cité dans le cadre de ce financement est le suivant : 673 entrepreneurs accueillis, dont 556 en micro-assurance toutes garanties confondues (hors décennale) et 117 pour la décennale ; 159 adhésions dont 137 en micro-assurance et 22 en décennale ainsi que 11 visites Local Secur'.

#### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, la Fondation ambitionne d'accueillir plus de 300 créateurs d'entreprise sur le territoire de la Métropole et va maintenir son investissement actif au sein de la communauté LYVE et auprès de ses trois pôles entrepreneuriaux.

Forte de l'accompagnement structurel de la Fondation Entreprendre accordé dans le cadre de son programme "L'accélérateur (2024-2026)", la Fondation va également entrer dans une phase de passage à l'échelle lui permettant, à terme, d'augmenter son impact sur l'ensemble du territoire et d'apporter, à toujours plus de micro-entrepreneurs, le filet de protection indispensable à la pérennisation de leur activité.

Le budget prévisionnel 2024 de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 56 300 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2024.

## **V - Plans d'actions 2024 et propositions de financement pour l'accompagnement des projets à potentiel de développement et de croissance**

### **1° - Association French Tech One Lyon Saint-Etienne pour le programme Lyon startup**

#### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan***

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de l'association French Tech One Lyon Saint-Etienne pour la mise en œuvre en 2023 du programme Lyon startup dont l'objectif est de détecter, former et labelliser les entrepreneurs innovants dès le stade de l'idée.

En 2023, l'association French Tech One Lyon Saint-Etienne a organisé deux éditions du programme Lyon startup pour 200 projets accompagnés.

#### ***b) - Programme d'actions pour 2024***

Les objectifs fixés par l'association French Tech One Lyon Saint-Etienne en 2024 sont de pérenniser le programme et d'accompagner deux nouvelles promotions de startups. Lyon startup doit demeurer un dispositif important d'émergence d'entreprises à potentiel de croissance en France.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association French Tech One Lyon Saint-Etienne pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 221 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 141 000 € au profit de l'association French Tech One Lyon Saint-Etienne pour son programme d'actions Lyon startup 2024.

### **2° - Associations RER et Cercle pépites**

#### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan***

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit des associations RER et Cercle pépites pour la mise en œuvre de leur programme d'actions 2023.

En 2023, l'association RER a accueilli huit comités de sélection pépites et quatre instants pépites, participé à la construction, à l'organisation et à l'accueil du programme Grand 8 d'accompagnement à la croissance soit 10 séances du Grand 8 en 2023.

L'association Cercle pépites a mobilisé huit entreprises pépites pour des interventions dans le cadre du Grand 8 pour lequel elle a contribué à l'ingénierie du programme. L'association Cercle pépites a également participé à cinq comités pépites, organisé quatre instants pépites et deux sessions de pépites à partager.

#### ***b) - Programme d'actions pour 2024***

L'association RER reconduira ses actions en faveur de la croissance en 2024 avec l'accueil des comités et des instants pépites, la poursuite de l'accueil et de la co-organisation du programme Grand 8 avec deux éditions en 2024.

L'association Cercle pépites poursuivra également ses actions avec la participation aux comités pépites, l'organisation des instants Pépites et des pépites à partager, la mobilisation d'entrepreneurs dans le cadre du programme Grand 8 avec deux éditions en 2024.

Les budgets prévisionnels 2024 de l'association RER et de l'association Cercle pépites pour mettre en œuvre ces actions sont respectivement d'un montant de 63 000 € et d'un montant de 37 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € au profit de l'association RER et de 25 000 € au profit de l'association Cercle pépites pour leurs programmes d'actions 2024.

## **VI - Plans d'actions 2024 et propositions de financement pour la résilience des entreprises et des entrepreneurs et l'accompagnement à l'entrepreneuriat inclusif**

### **1° - Association Second souffle Lyon**

#### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan***

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Second souffle

pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023.

L'association Second souffle, créée à Paris en 2010 puis à Lyon en 2013, est reconnue d'intérêt général depuis 2019. Elle a pour objectif d'accompagner les entreprises et leurs dirigeants en amont des procédures de liquidation, de rompre leur isolement et de les aider à trouver des solutions face aux difficultés rencontrées.

L'association constate une hausse des défaillances d'entreprises. Pour faire face à cette dernière, elle conduit l'action intitulée Bol d'air où, en partenariat avec le Tribunal de commerce de Lyon, l'ordre des avocats et l'ordre des experts comptables, l'association organise des permanences mensuelles pour recevoir individuellement les entrepreneurs en difficulté afin d'identifier les problématiques clés et procéder aux mises en relation utiles pour prévenir les risques de liquidation. Un numéro vert est mis en place pour faciliter la prise de contact. En 2023, l'action a permis de recevoir 100 entrepreneurs.

#### ***b) - Programme d'actions pour 2024***

En 2024, l'association Second souffle Lyon poursuivra son action Bol d'air, conduira 100 rendez-vous en 12 dates et mettra en place, par la suite, l'accompagnement et le soutien du chef d'entreprise par l'association pour assurer un suivi.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association Second souffle Lyon pour mettre en œuvre ces actions est de 46 500 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association Second souffle Lyon pour son programme d'actions 2024.

### **2° - Association 60 000 Rebonds**

#### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan***

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association 60 000 Rebonds pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023.

En 2023, l'association 60 000 Rebonds a accompagné 121 entrepreneurs sur l'antenne de Lyon, dont 58 nouveaux entrepreneurs. 39 entrepreneurs ont rebondi, six ont recréé une entreprise et 29 ont retrouvé un emploi salarié. L'association a développé les actions suivantes :

- amélioration de la qualité du parcours ELAN (rebond salarial) : réalisation de deux sessions au printemps et à l'automne,
- 19 ateliers animés par des experts ont été réalisés,
- réalisation de conférences sur le thème du changement de regard sur l'échec entrepreneurial.

#### ***b) - Programme d'actions pour 2024***

Les prévisions des conséquences économiques de la crise sanitaire tablent sur une augmentation de 20 % des liquidations sur l'année 2024.

Dans ce contexte, l'ambition de l'association 60 000 Rebonds Auvergne Rhône-Alpes en 2024 est d'accompagner 150 entrepreneurs sur l'antenne de Lyon.

En 2024, l'association proposera l'ouverture d'un 5<sup>ème</sup> groupe courant 2024, en fonction du rythme de croissance, dans l'est lyonnais, pour se rapprocher des entrepreneurs de ces territoires de la Métropole.

L'association proposera, également, deux conférences sur le thème de l'échec et du rebond entrepreneurial.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association 60 000 Rebonds pour mettre en œuvre ces actions est de 988 882 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association 60 000 Rebonds pour son programme d'actions 2024.

### **3° - Association H'Up Entrepreneurs**

#### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan***

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association H'Up Entrepreneurs pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023.

L'association H'Up Entrepreneurs fondée en 2018 (anciennement fondation de l'association Union des travailleurs indépendants handicapés -UPTIH-) a pour but de représenter et d'accompagner les entrepreneurs en situation de handicap. L'action de H'Up Entrepreneurs se décline autour de trois programmes, Déclics H'Up (explorer, découvrir l'entrepreneuriat), parrainage de compétences (structurer, renforcer son projet) et H'Up Académie (accélérer).

En 2023, dans la Métropole, 89 entrepreneurs travailleurs indépendants handicapés ont été reçus, accompagnés et/ou conseillés lors des entretiens diagnostics de leurs projets, dont 29 qui ont été accompagnés à travers l'un des programmes.

#### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, l'association H'Up Entrepreneurs a pour objectif de recevoir, accompagner et/ou conseiller 95 entrepreneurs, déployer l'offre d'accompagnement de l'association H'Up Entrepreneurs auprès d'au moins 30 entrepreneurs en situation de handicap issus de la Métropole. L'association souhaite également organiser plusieurs événements de sensibilisation sur le territoire et développer une communauté qui permettra aux bénéficiaires de l'association H'Up Entrepreneurs de contribuer au développement de la délégation et d'augmenter son impact sur le territoire de la Métropole, à travers la co-organisation d'actions répondant à leurs besoins.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association H'Up Entrepreneurs pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 102 025 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association H'Up Entrepreneurs pour son programme d'actions 2024.

#### **4° - Association SINGA**

##### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association SINGA pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023.

Créé en 2012, le mouvement citoyen international SINGA vise à créer du lien entre les personnes nouvellement arrivées en France et la société d'accueil. L'association SINGA propose un accompagnement entrepreneurial *via* un programme spécifique construit avec l'écosystème local. Le volet entrepreneurial, existant à Lyon depuis 2018 (avec une communauté de 2 500 membres composée de citoyens français mobilisés et de nouveaux arrivants) se compose de plusieurs parcours avec le parcours émergence (découverte de l'entrepreneuriat), des permanences individuelles, et le parcours d'incubation (collectif, pendant six mois).

Depuis la création de l'antenne lyonnaise du programme entrepreneurial, l'association connaît une demande croissante et souhaite renforcer son offre d'accompagnement entrepreneuriale allant de l'idéation à l'incubation, jusqu'à la sécurisation des activités *post* création.

En 2023, l'association SINGA a organisé un *Bootcamp* (48 heures de formation) à destination des porteurs de projets et entrepreneurs accompagnés dans le parcours SINGA.

L'association SINGA a également reçu 110 porteurs de projets en permanence individuelle et accompagné 20 entrepreneurs dans son programme d'incubation.

##### **b) - Programme d'actions pour 2024**

En 2024, l'association SINGA souhaite poursuivre son action et :

- recevoir 100 personnes primo-arrivantes en permanence,
- accompagner 60 personnes dans le parcours émergence,
- accompagner 25 entrepreneurs dans le parcours incubation,
- organiser un *bootcamp* inclusif à destination des porteurs de projets.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association SINGA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 102 044 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association SINGA pour son programme d'actions 2024.

#### **5° - Coopérative d'activités Elycoop**

Elycoop est une coopérative d'activités. Elle propose un cadre juridique aux personnes qui souhaitent créer une activité, cette formule leur permet de tester leur activité et d'augmenter leurs chances de pérennité. Elle leur propose, également, un cadre de travail coopératif.

La coopérative d'activités Elycoop est engagée en faveur de l'égalité des chances dans les différentes étapes du parcours de l'entrepreneur. Elle propose une action d'accompagnement des bénéficiaires des *minimas* sociaux vers la création d'entreprise ou la reprise d'un emploi. L'action s'intitule "À vos marques".

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2157 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la coopérative d'activités Elycoop pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023.

En 2023, trois sessions du dispositif "À vos marques" ont été organisées, elles ont réuni 22 stagiaires.

#### **b) - Programme d'actions pour 2024**

L'action vise à mobiliser les bénéficiaires de *minimas* sociaux autour de leur projet pendant un programme intense d'une semaine. Le programme (formations, entretiens individuels, témoignages, etc.) fait intervenir des compétences variées (gestion de projets, communication, développement personnel, efficacité professionnelle). Un parrainage sera proposé à chacun des stagiaires *via* les entrepreneurs de la coopérative afin d'assurer un suivi dans le temps. Des périodes d'immersion pourront également être mises en place au sein de la coopérative. Une vingtaine de bénéficiaires seront accompagnés.

Le budget prévisionnel 2024 de la coopérative d'activités Elycoop pour mettre en œuvre ces actions est de 38 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la coopérative d'activités Elycoop pour son programme d'actions 2024.

### **VII - Modalités de paiement et de contrôle des subventions attribuées**

Pour les bénéficiaires d'une subvention qui ne fait pas l'objet d'une convention, celle-ci sera versée selon les modalités suivantes :

- 80 % du montant de la subvention, dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la présente délibération,

- le solde dans un délai de six mois suivant la fin de réalisation du projet et après réception, par la Métropole, d'un appel de fonds et du bilan qualitatif et financier du programme d'actions subventionné. Ce bilan comprendra un tableau synthétique mettant en regard le budget prévisionnel et les dépenses réellement réalisées, ainsi que les ressources et contributions reçues de tous les autres financeurs (référence à l'annexe du dossier de demande de subvention).

La Métropole veillera à la cohérence entre le niveau de réalisation des actions subventionnées et le niveau de sa participation financière. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du plan d'actions subventionné entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole. En revanche, tout dépassement dans le montant total des dépenses réalisées restera à la charge du bénéficiaire.

La subvention versée qui n'aurait pas été affectée au plan d'actions présenté fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole.

Le bénéficiaire transmettra, par ailleurs, le bilan et le compte de résultat et ses annexes, du dernier exercice clos, certifiés, le cas échéant, par un Commissaire aux comptes, ainsi que le rapport d'activités approuvé par l'assemblée générale de l'association bénéficiaire.

La Métropole se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative. Le manquement du bénéficiaire à ses engagements ou l'absence de réponses aux sollicitations de la Métropole pourront avoir également pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la Métropole,
- la demande de reversement, en totalité ou en partie, de la subvention allouée.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant total de subventions de 937 020 € aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement de la création d'entreprises pour leurs programmes d'actions 2024, selon le détail ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2024 d'un montant de 937 020 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations suivantes : Sport dans la Ville, ADIE, RDI, RER, Cercle pépites, Lyon French Tech, CIDFF RAA iD, l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, ADL, ALLIES, SPIE, Cap Nord, Espace Carco, la coopérative d'activités Graines de Sol, la coopérative d'activités Elycoop, ainsi qu'avec la Commune de Saint-Fons. Ces conventions définissent, notamment, les conditions de versement et d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 937 020 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 :

- chapitre 65 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 917 020 €,
- chapitre 017 - opération n° 0P36O5745 pour un montant de 20 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 avril 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321113-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
---